

# Bilan du Plan Vert 2011-2016 (résumé)



#notreterrebonnedurable  
Consultations citoyennes | Politique de développement durable

## Objectifs du Plan Vert

Le Plan Vert 2011-2016 comprend 6 grandes orientations, 21 objectifs et 70 actions.

## Bilan général des actions réalisées

Au cours des dernières années, Terrebonne a mis en place ou intégré aux pratiques municipales 27 (39 %) actions des 70 inscrites au Plan Vert 2011-2016. Vingt-cinq actions (36 %) sont quant à elles en voie d'être réalisées et 18 (25 %) sont considérées comme en retard, trois de ces actions ont été abandonnées ou modifiées en cours de route.

Ce sont donc 75 % des actions prévues au Plan Vert 2011-2016 qui ont été réalisées ou qui sont en voie de l'être. Pour réaliser ce bilan, l'ensemble des directions et services de la Ville a contribué à la collecte d'information afin de documenter et de faire le point sur les actions prévues. Les 70 actions prévues au Plan Vert 2011-2016 sont regroupées sous six grandes orientations.

### **ORIENTATION 1 : Le leadership de l'administration municipale en matière de développement durable**

La première orientation visait à intégrer le développement durable dans les stratégies municipales, dans les opérations de la ville et de ses partenaires; ainsi qu'à connaître, suivre et communiquer la performance municipale en matière de développement durable.

- ▶ 11 actions prévues
- ▶ 3 (28 %) actions réalisées et 5 (45 %) actions en voie d'être réalisées
- ▶ **Action phare** : Création de l'organisme à but non lucratif *VERTerrebonne* en 2017 afin de lui déléguer certaines actions et responsabilités à caractère environnemental. Notons également que la vision et les principes de développement durable de la Ville de Terrebonne seront bientôt définis avec l'élaboration de la Politique de développement durable.

### **ORIENTATION 2 : La qualité et la disponibilité de l'eau**

La deuxième orientation visait à poursuivre les efforts pour réduire le gaspillage de l'eau potable; à assurer une eau potable de qualité à tous les citoyens; à limiter les impacts environnementaux associés à la gestion des eaux usées; et à favoriser le contrôle à la source et la gestion durable des eaux de pluie.

- ▶ 17 actions prévues
- ▶ 6 (35 %) actions réalisées et 6 (35 %) actions en voie d'être réalisées
- ▶ **Actions phares** : Poursuite des efforts de sensibilisation de la population à un usage responsable de l'eau potable grâce à la Politique d'utilisation de l'eau potable et des périodes d'arrosage et par l'adoption d'une nouvelle réglementation. Notons également la mise en œuvre d'un programme de subvention auprès des particuliers pour l'achat d'équipement de réduction de débit en collaboration avec Hydro-Québec et finalement, l'adoption du règlement 674 sur la gestion des eaux pluviales visant une gestion optimale des eaux de pluie sur le territoire.

### ORIENTATION 3 : La qualité de l'air et les changements climatiques

La troisième orientation visait à réduire les émissions de GES sur l'ensemble du territoire; à contrôler l'effet d'îlots de chaleur en milieu urbain; et à amorcer un processus d'adaptation aux changements climatiques.

- ▶ 11 actions prévues
- ▶ 7 (64 %) actions réalisées et 1 (9 %) action en voie d'être réalisée
- ▶ **Actions phares** : Adoption de cibles municipales et collectives grâce au Plan 2014-2021 de réduction des GES et mise en œuvre d'un plan d'intervention adapté. Notons également la bonification des programmes de plantation d'arbres sur le territoire.

### ORIENTATION 4 : La sauvegarde et la mise en valeur de la biodiversité et des milieux naturels et agricoles

La quatrième orientation visait à maintenir et à consolider le couvert forestier; à protéger et à restaurer les espaces naturels à caractère écologique exceptionnel; à favoriser la protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles dans les projets de développement; et à préserver et à mettre en valeur le milieu agricole.

- ▶ 8 actions prévues
- ▶ 3 (38 %) actions réalisées et 5 (63 %) actions en voie d'être réalisées
- ▶ **Action phare** : Adoption en 2018 du Plan de gestion et de mise en valeur des milieux naturels, notons également l'acquisition du corridor de biodiversité : un total de 650 ha de milieux naturels qui seront protégés à perpétuité.

### ORIENTATION 5 : Le tonnage de matières résiduelles acheminées à l'enfouissement

La cinquième orientation visait à accroître la réduction à la source; à augmenter la performance de la récupération des matières recyclables et des résidus domestiques dangereux (RDD); à accroître la valorisation des matières putrescibles; à obliger la valorisation des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

- ▶ 14 actions prévues
- ▶ 4 (29 %) actions réalisées et 5 (36 %) en voie d'être réalisées
- ▶ **Actions phares** : Offre d'un service de collecte de matières recyclables aux industries, commerces et institutions (ICI) de moins de 5 000 pieds carrés et complétion de l'intégration des bars, des restaurants et des hôtels au service de collecte sélective. Notons aussi l'implantation de la collecte des matières organiques, accompagnée d'une campagne de sensibilisation remarquable (Bac LeBrun), visant à augmenter le taux de valorisation des matières putrescibles sur le territoire.

### ORIENTATION 6 : La qualité des milieux de vie

La sixième orientation visait à assurer une répartition équilibrée des parcs et des espaces verts urbains dans tous les secteurs de la ville; à bonifier l'accès et l'interconnectivité du réseau de pistes cyclables et multifonctionnelles; et à diminuer les nuisances sonores, olfactives, visuelles et lumineuses.

- ▶ 9 actions prévues
- ▶ 4 (44 %) actions réalisées et 3 (33 %) actions en voie d'être réalisées
- ▶ **Actions phares** : Prolongement du réseau cyclable et multifonctionnel et déneigement de pistes cyclables sur les axes routiers. Notons par ailleurs l'autorisation de l'utilisation du *Fat Bike* dans la TransTerrebonne.

## Défis

- ▶ Mise en place d'actions adaptées aux réalités et caractéristiques du territoire : croissance démographique et potentiel de développement élevé; pôle économique d'importance (sept parcs industriels et près de 450 entreprises); éléments sensibles du milieu naturel, etc.
- ▶ Participation de l'ensemble des acteurs et engagement

## Recommandations pour le Plan Vert 2020-2025

- ▶ Veiller à ce que la Ville de Terrebonne ait les moyens de mesurer l'atteinte des objectifs (cibles), par l'adoption d'indicateurs précis et mesurables. En plus de constater la réalisation des actions, il y a lieu d'adopter des mesures de suivi, qualitatives et quantitatives, permettant d'évaluer de manière plus précise l'avancement des actions et, ainsi, de réaliser une appréciation plus approfondie des résultats.